

## Fédération Santé et Action Sociale



## Communiqué de presse

059/2024

Montreuil, le 10 septembre 2024

## PADHUE, LE COMBAT CONTINUE!

La problématique des PADHUE, réactivée par la crise des urgences, le décompte des « morts évitables», le déficit annoncé des internes, n'est toujours pas prise en compte par un gouvernement irresponsable désormais aux abonnés absents !

Nos organisations dénoncent depuis plus d'un an les conséquences de la mise en extinction en décembre 2023 du statut de Praticien Attaché Associé (PAA), qui a conduit en 2024 dans une précarité majeure une partie significative des 2500 PADHUE non lauréats de l'épreuve de Vérification des Connaissances (EVC) 2023.

Au contexte de la loi Valletoux promulguée en décembre 2023, s'ajoute depuis le mois de juillet 2024, l'annonce de la diminution des postes d'internes en médecine affectés aux établissements de santé, et l'annonce par le président de la FHF, Arnaud Robinet, d'une mission de recrutement de praticiens hors du territoire.

L'été a par ailleurs été marqué par une nouvelle crise des Urgences, avec un nombre inadmissible de fermetures, partielles ou totales, de services d'urgences. Des milliers de patients ont passé des heures, certains des jours entiers, dans des conditions indignes sur des brancards, engendrant une nouvelle vague de « morts évitables ».

## Pourtant, les ressources médicales existent dans l'immédiat.

Cette extinction des statuts a été suivie pour les PADHUE d'une période de régression vers des « Autorisations Temporaires d'Exercice » de 13 mois que les ARS leur ont délivré, contrairement aux déclarations du Président Macron sous la pression des mobilisations en janvier 2024 sur la « régularisation d'un certain nombre de PADHUE ». Faute de statut, établissements employeurs ont proposé à ces médecins des statuts étudiants de « Faisant Fonction d'Interne » et de « Stagiaire associé » sans base légale, qui dérogent également au droit au travail (pas de cotisation chômage ni retraite) et au droit au séjour.

Nombreux sont ceux qui n'ont eu d'autre choix que de quitter la France, leur départ mettant en difficulté majeure leurs services, comme à Millau récemment. Le Ministre (démissionnaire) a mis en avant un projet de statut temporaire (Praticien Associé contractuel temporaire, PACT), qui aurait pu être une solution d'urgence, mais dont les décrets ne sont jamais parus à ce jour.

Les Epreuves de Vérification des Connaissances (EVC) prévues en 2024 ne dérogeront pas à la stratégie habituelle, entretenant le cercle vicieux de la précarisation d'une frange du corps médical, à disposition lorsque le besoin s'en fait sentir, jetable ensuite.

L'UFMICT-CGT exige l'implication des ARS dans la transformation immédiate des faux statuts de Faisant Fonction d'Interne et/ou de Stagiaire Associé. Ils sont illégaux tant au niveau réglementaire que dans leur renouvellement dans la durée (au-delà de 2 ans).

Les PADHUE, les services et les patients n'ont pas à supporter les retards de publications des décrets promis par Valletoux. La mission ministérielle concernant l'évolution des EVC doit reprendre de toute urgence.

L'UFMICT-CGT défend les nominations sur titres, travaux et services rendus à partir des équivalences reconnues, selon ce qui est pratiqué aux Antilles, Guyane depuis 2020 étendu par le Parlement à Mayotte depuis 2024.